



Document n°2/2 complémentaire à l'article  
"Sommatons respectueuses au 19<sup>e</sup> siècle"

## Bordeaux 1848 - Louis Pujos

**Acte de respect - 11 avril 1848**  
ADG 3 E NC 2221

*Pardevant Maurice Grangeneuve et son confrère, notaires à Bordeaux, soussignés  
a comparu*

*Le sieur Louis Pujos, ouvrier tailleur, demeurant à Bordeaux rue St Paul N°34,  
Lequel supplie respectueusement le Sr Laurent Pujos laboureur et la Dame Jeanne  
Marie Bernis, ses père et mère, demeurant ensemble à Ricourt canton de Marciac  
(Gers) de lui donner leur avis et s'ils le jugent convenable, leur consentement au  
mariage qu'il se propose de contracter avec Delle Marie Abadie, couturière, demeurant  
à Bordeaux rue St Paul N°34,*

*Et il requiert tout notaire de notifier le présent acte conformément à la loi.*

*Dont acte dressé sur papier libre, conformément à la loi du trente décembre mil huit  
cent quarante six, le Sr Pujos, comparant étant muni d'un certificat d'indigence à lui  
délivré le dix avril courant par Mons. Hemery, commissaire de police du sixième  
arrondissement de cette ville, lequel certificat dûment approuvé par Mr le commissaire  
du gouvernement du département de la Gironde le même jour, sera présenté à Mr le  
receveur de l'enregistrement en même temps que les présentes pour qu'elles soient  
enregistrées gratis.*

*Fait à Bordeaux en l'étude dudit Grangeneuve, le onze avril mil huit cent quarante huit  
en présence du sr Gabriel Lemaitre, mécanicien demeurant rue St Paul N°34 et 24 et  
Jean Carré aîné, tailleur, demeurant à Bordeaux rue Gensan N°21, témoins à ce requis  
qui ont attesté l'individualité du comparant.*

*Lecture faite des présentes aux comparants, ils les ont signées avec led notaire et lesd  
témoins.*

*Pujos*

*Lemaitre  
Illisible*

*Jean Carré aîné  
Grangeneuve*

### **Acte de mariage**

AMB – Etat civil – mariages 1848 N° 395 2° section

*Le vingt sept septembre mil huit cent quarante huit après midi par devant nous Louis  
Blondeau, l'un des adjoints de Monsieur le Maire de la ville de Bordeaux sont  
comparus le sieur Louis Pujos, tailleur d'habits, âgé de vingt sept ans né à Ricourt  
(Gers) le dix novembre mil huit cent vingt, demeurant à Bordeaux rue Saint Paul, N°*

34, fils de Laurent Pujos et de Jeanne Marie Dernis son épouse habitant dudit Ricourt d'une part & de Demoiselle Marie Abadie âgée de vingt huit ans née à Pujo (Hautes Pyrénées) le vingt trois avril mil huit cent vingt, demeurant à Bordeaux, même maison, fille de Baptiste Abadie, propriétaire et de Marie Laterrade son épouse habitant de Maubourguet (Hautes Pyrénées), d'autre part. Lesquels comparants voulant s'unir en mariage agissant comme majeurs, le premier en vertu de trois actes respectueux notifiés à ses père et mère les premier mai, Treize juin et Quatorze juillet dernier par Me Lamothe, notaire à la résidence de Marciac (Gers), lequel acte est demeuré annexé au dossier des pièces du présent mariage, après avoir signé pour ne varier & la dernière du consentement de ses père et mère donné par acte authentique qui a été annexé audit dossier après avoir été pareillement signé comme ne varier.

En conséquence, ils nous requièrent de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites devant la principale porte de l'Hôtel de Ville de Bordeaux les six, treize août dernier à midi.

Sur quoi déférant à leur réquisition après avoir donné lecture des pièces relatives à leur état & du chapitre six du Titre cinq du code civil & attendu qu'il ne nous a été signifié aucune oppositions, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre l'un l'autre en mariage, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur Louis Pujos et la Demoiselle Marie Abadie sont unis en mariage dont acte fait au bureau de l'Etat civil en présence des sieurs Emile Laporte, ferblantier, quai de Bourgogne N°2, Raymond Lourde, tailleur, rue Porte du Caillau N°2, Jean Marie Malivert, commis, rue des argentiers, N°37 et Jean Bouffartigue, boulanger, rue Beaubadat, n°15, témoins majeurs. Lecture faite du présent acte.

Les époux et les témoins ont signé avec nous.

Pujos époux	Bouffartigue Laporte Emile	L'adjoint au Maire
Marie Abadie	J M Malivert	Louis Blondeau
R Lourde		